# Agence Nationale de l'Aviation Civile -ANAC EPIC à fonds de dotation de 12.200.000 MRU



# RAPPORT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2021

Rapport définitif Juin 2022

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Yahya El Hadj El Bechir

1 d

### SOMMAIRE

### I. RAPPORTS

- Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

## II. ETATS FINANCIERS :

- 1. Bilan
- 2. Tableau de résultat

# III. NOTES AUX ETATS FINANCIERS

- 1. Présentation de l'ANAC
- 2. Faits significatifs de l'exercice
- 3. Principes, règles et méthodes comptables

h

Page 2/17

V

71/£ 9ge9

Rapport général

### A l'attention de M. Le Ministre des Finances,

### Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile « ANAC » qui nous a été confiée par l'arrêté n°744/ MEF/DTF du 21 décembre 2017, nous avons effectué l'audit des états financiers de « l'ANAC » pour l'exercice clos au 31.12.2021. Ils comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette même date, ainsi que les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, sous réserve des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de « l'Agence Nationale de l'Aviation Civile –ANAC » au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière à cette date, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général Mauritanien.

### Fondement de l'opinion avec réserves

- Défaut de comptabilisation de la redevance de handling de MAI et AFROPORT (8% du chiffre d'affaires), aucune information sur son montant n'est disponible pour pouvoir la passer en comptabilité. Cette situation ne garantit pas une assurance sur l'exhaustivité du chiffre d'affaires comptabilisé au 31 décembre 2021.
- La valeur brute des immobilisations comptabilisées par l'ANAC s'élève au 31.12.2021
  à un montant de 266 663 381 MRU. Cependant, lesdites immobilisations ont l'objet
  d'un inventaire physique rapproché avec la situation comptable des actifs comptabilisés.
  Ce rapprochement est presque finalisé.
- 3. La comptabilisation des passifs au titre des impôts et taxes (IS ex-IBIC, retenues d'IMF/Chiffres d'affaires, Retenues d'IMF/règlement des fournisseurs et ITS relatifs aux exercices antérieurs et pourrez être inscrits en profits exceptionnels en raison de l'ancienneté de l'impôt par le débit des comptes Etat concernées par les montants dus depuis plus de 3 ans estimes à : 58 966 150,30 ) sans qu'ils soient reversés au Trésor. Le montant des passifs comptabilisés s'élève à 70 950 571,65 MRU.

BP: 46 73
Tél: 640 1/2 12
Fax: 524 01 71
Nouakthott

Simple 2 the 4ul Cons

Page 4/17

#### Observations

Sans remettre en cause l'opinion ci-avant nous attirons votre attention sur les faits suivants :

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'ANAC conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Mauritanie et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve

## Responsabilité du Conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au code de commerce mauritanien, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe au Conseil d'évaluer la capacité de l'agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil a l'intention de liquider l'agence ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre.

A ...

Page 5/17

#### Responsabilité de l'auditeur

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

### LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Yahya El Hadj El Bechir Expert-comptable



Page 6/17

Rapport spécial

Page 7/17

A A

#### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nouakchott, le 07 Juin 2022

### A l'attention du M. Le Ministre des Finances,

En se référant aux dispositions de l'article 12 de l'ordonnance n° 90.09 du 04 avril 1990 portant statut des établissements publics et des sociétés à capitaux publics et régissant les relations de ces entités avec l'Etat, et en notre qualité de commissaire aux comptes de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile « ANAC », nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

En effet, selon les dispositions de l'article 439 de la loi n°2015-032 abrogeant, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2000-05 du 18 janvier 2000 portant Code de Commerce,« toute convention passée entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou une autre entreprise dont l'un de ses administrateurs ou directeurs généraux est propriétaire, associé indéfiniment, responsable, gérant, administrateur ou directeur général doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration ».

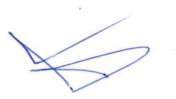
Par ailleurs, les dispositions de l'article 441 (nouveau) de la loi n°2015-032 abrogeant, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2000-05 du 18 janvier 2000 portant Code de Commerce, dispose que « L'administrateur ou le directeur général intéressé est tenu d'informer le conseil d'administration, dès qu'il a eu connaissance d'une convention à laquelle l'article 439 est applicable. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée

Le président du conseil d'administration avise le ou les commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées en vertu de l'article 439 dans un délai de 30 jours avant la date de conclusion et soumet celle-ci à l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire. Le ou les commissaires aux comptes présentent, sur ces conventions, un rapport spécial à l'assemblée qui statue sur ce rapport.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée aux articles 439 et suivants du code de commerce.

D'autre part, nous n'avons pas relevé, lors de nos travaux d'audit de l'exercice 2019, l'existence de telles conventions.

Page 8/17



### Vérifications des informations spécifiques

L'article 466 du code de commerce qui dispose que « le ou les commissaires aux comptes vérifient également la sincérité et la concordance, avec les états de synthèse, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur le patrimoine de l'Agence, sa situation financière et ses résultats »

Compte tenu du fait que ledit rapport ne nous a pas été communiqué, nous ne sommes pas en mesure de mettre en œuvre les diligences prévues par l'article 466 du code de commerce ci-dessus.

## LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Yahya El Hadj El Bechir Expert-comptable

PP/14/3
Tél: 540/12/12
Fax: 524 01 71
Nouakchott
Nouakchott

Page 9/17

d

Etats financiers

Page 10/17

## Bilan arrêté au 31 décembre 2021

PASSIF	NET 2021	NET 2020
FONDS		1
° Fonds de dotation	12 200 000,00	12 200 000,00
RESERVES		
° Réserves légales		
°Subventions d' Equipements	47 934 368,10	47 934 368,10
°Subventions d' Equipements inscrites au compte de résuktat	- 11 530 134,75	47 554 500,10
REPORT A NOUVAU ( solde débiteur ou solde créditeur )	45 654 351,22	75 242 098,23
RESULTATS NET EN ATTENTE D'AFFECTATION	10 00 1 00 1,22	10 242 000,20
° Résultat net de l'exercice	- 5 414 620,55	- 29 587 747.01
TOTAL SITUATION NETTE	88 843 964,02	105 788 719,32
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
° Provisions pour risques & charges		
	•	
DETTES A COURT TERME	- In-	
° Clients créditeurs	170 083,00	230 083,00
° Fournisseurs et comptes rattachés	15 028 733,54	8 929 495,39
° Personnel et comptes rattachés	1 104 572,00	1 104 572,00
Etat et autres collectivités publiques	70 950 571,65	65 184 982,30
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 324 534,40	373 037,40
* Associés-comptes courant-groupe	-	-
° Créditeurs divers		
° Emprunt à court terme ° Concours bancaires courants	No. of the last of	
concours bandaires courants	2 954,30	
TOTAL	89 581 448,89	75 822 170,09
COMPTES DE REGULARISATION ET D'ATTENTE		
Produits constatées d'avance		
Différences de conversion passif		-
Charges à payer	466 732,25	1 795 121,25
Compte d'attente et de régularisation	9 244 220,64	9 244 220,64
	9 710 952,89	11 039 341,89
OTAL GENERAL	188 136 365,80	192 650 231,30







# Bilan arrêté au 31 décembre 2021

ACTIF		BRUT	Amort. et Provision	NET 2021	NET 2020
FRAIS ET VALEURS INCORPORELLES					
IMMOBILISES					
*Frais d'Etablissement					
* Licences Logiciels	Note 1	4 501 987,90	4 386 418,17	115 569,73	265 284,73
* Frais a repartir		4 838 770,70	4 838 770,70		
IMMOBILISATION CORPORELLES					
° Constructions		14 553 539,90	12 086 974,94	2 466 564 96	3 621 746.96
<ul> <li>Matériel d'exploitation</li> </ul>		173 103 875,65	98 047 648,42	75 056 227,23	88 332 250,37
° Matériel de transport		21 070 558,70	18 427 674,56	2 642 884,14	3 677 650,14
° Matériel de bureau et informatique		26 042 470,70	19 743 466,87	6 299 003,83	6 980 187.83
<ul> <li>Matériel et mobilier de bureau</li> </ul>		15 172 423,40	11 567 609,98	3 604 813,42	3 807 978,42
<ul> <li>Agencements aménagements installations</li> </ul>		1 662 444,00	1 636 181,60	26 262,40	40 742,40
Autres immobilisations corporelles		5 717 310,00	5 717 310,00		File Market
IMMOBILISATIONS EN COURS					_
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Prêts et autres créances à L et M termes		1 815 644,70	1 871 380,70	- 55 736,00	- 55 736,00
Depots & cautionnements		103 840,00		103 840,00	103 840,00
VALEURS D'EXPLOITATION	TOTAL	268 582 865,65	178 323 435,94	90 259 429,71	106 773 944,85
VALEURS D'EXPLOITATION					
Marchandises					
	TOTAL				
ALEURS REALISABLES A COURT	-4114 ESB (50 S (51)) (0 (5)				
TERME ET DISPONIBLES			1		
Fournisseurs débiteurs				100	13 905,89
Clients		315 949 896,62	248 010 487.46	67 939 409.16	63 499 305,16
Personnel et comptes rattachés		4 796 624,04		4 796 624,04	2 699 280,04
Etat et autres collectivités Pub.					64 545,65
Debiteurs divers		243 925,86		243 925,86	165 853,86
Disponibilités et déposits		24 896 977,03		24 896 977,03	19 433 395,85
	TOTAL	345 887 423,55	248 010 487,46	97 876 936,09	85 876 286,45
OMPTES DE REGULARISATION		1000	1977 etg 5		***************************************
T D'ATTENTE			The I		MANAGEMENT
Charges contatées d'avance					
Différences de conversion - actif					
Comptes d'attente					
	TOTAL				· ·
TOTAL GENERAL			20.000	188 136 365,80	192 650 231,30



h h



# Compte de résultat arrêté au 31 décembre 2021

N°		DÉBIT				
CPTES	Harrison - I the control of the cont	Exploitat°	H.exploitat <sup>o</sup>	Total 2021	Total 2020	
	DÉTERMINATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION					
	ET HORS EXPLOITATION ( 82 et 082 )			in the same remain	- EXECUTE OF	
					Ser National Service	
60	Coût d'achat des marchandises vendues				K THE STATE OF	
	° Achats de marchandise					
60	Consommations en provenance de tiers					
	Achat MP & autres approvisionnements					
603	* Variation de Stock					
	Achats d'approvisionnements non stockés	4 024 992.00		4 004 000 00	0.777.004.0	
62	° Charges externes liées à l'investissement	15 324 508,20		4 024 992,00	3 777 284,0	
63	° Charges externes liées à l'activité	27 098 249,72	40 700 00	15 324 508,20	8 234 877,4	
	° Charges diverses		43 700,00	27 141 949,72	19 401 542,6	
	Sharged differen	2 077 477,65		2 077 477,65	430 000,0	
	Sous-total : consommations intermédiaires	48 525 227,57	43 700,00	48 568 927,57	31 843 704,08	
65	° Frais de personnel	75 170 000 00		75 470 400 00		
	° impôts et taxes	75 172 608,00		75 172 608,00	72 765 651,0	
	* Charges financières					
	* Dotations aux amortissements et provisions	15 684,18		15 684,18	11 072,08	
	colditions and amortissements of provisions	27 394 546,00		27 394 546,00	16 461 487,00	
	Solde créditeur : Bénéfice		-		372 918,00	
	TOTAL	151 108 065,75	43 700,00	151 151 765,75	121 454 832,16	
	DÉTERMINATION DES RESULTATS SUR CESSION			131 141 144114	121 404 002,10	
1	D'ELEMENTS DE L'ACTIF (84)					
	Valeur des éléments cédés		1			
10	Frais annexes de cession transférés					
L	Solde créditeur:Plus value de cession					
	TOTAL			•	-	
	DÉTERMINATION DU RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT (85)					
	Résultat d'exploitation (solde débiteur)			5 370 920,55	29 960 665,01	
82°	Résultat hors exploitation (solde débiteur )		1	43 700.00	23 300 003,01	
	Moins-values de cession			45 700,00		
859°	Engagement à réinvestir					
	Solde créditeur:Bénéfice avant impôt				270 040 00	
L			1 4		372 918,00	
1	TOTAL		2	5 414 620,55	29 587 747,01	
D	ETERMINATION DU RESULTAT NET DE LA PERIODE (87)					
85 P	erte avant impôt			5 414 620.55	29 587 747,01	
86 In	npôt sur le résultat				20 001 141,01	
C	olde créditeur : Résultat net de la période (bénéfice)					





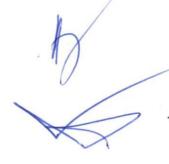




# Compte de résultat arrêté au 31 décembre 2021

N' Cpte:			CREDIT				
			Exploitato	H.exploitat <sup>o</sup>	Total 2021	Total 2020	
	DETERMINATION DES RESULTATS						
	D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION						
-	01/-1-1						
70	Ventes de marchandises et production vendue     Ventes de marchandises		1			10.00	
_	Prestation de service						
	1 TOURIST GO SOLVES		113 066 034,45		113 066 034,45	70 986 233,	
	* Produits des activités annexes						
71	° Production stockée ( ou destockage)						
72	° Production de l'entreprise pour elle-même						
_	Sous-total : productions		113 066 034,45		113 066 034,45	70 986 233,1	
745	Subvention ASECNA		2 520 800,00		0.500.000.00		
748	Quotepart resultat sub		11 530 134,75		2 520 800,00	4 947 434,0	
76	° Subventions d'exploitation ( et d'equibre) ETAT		15 560 500,00		11 530 134,75 15 560 500,00	45 500 500 O	
	* Subventions Projet C3I				13 300 300,00	15 560 500,0	
77	* Produits financiers		3 059 676,00		3 059 676.00		
78	Reprises sur amorfissements et provisions						
79	° Frais à immobiliser ou à transférer						
	Solde débit	eur : Perte	5 370 920,55	43 700,00	5 414 620,55	29 960 665,01	
-	A STATE OF THE STA	TOTALIN					
1		TOTAUX	151 108 065,75	43 700,00	151 151 765,75	121 454 832,16	
	DETERMINATION DES RESULTATS SUR CESSION D'ELEMENTS DE L'ACT	TIF (84)					
84	° Produits de cession d'éléments d' actif (84)						
+	* Amortissements correspondants aux éléments cédés						
1	Solde débiteur: Moins value de ce					William.	
	DETEMINATION DU RESULTAT NET AVANT IMPOT(85)	TOTAL					
32 '	Résultat d'exploitation (solde créditeur)						
	Resultat hors exploitation					372 918,00	
_	Plus values de cession						
55 °	Réintégration des plus values à réinvestir						
	Solde débiteur : Perte avant impôt				5 414 620,55	29 960 665,01	
		TOTAL	97 4		5 414 820,55	29 587 747,01	
0	ETERMINATION DU RESULTAT NET DE LA PERIODE (87)				0 414 020,00	23 301 141,01	
					7		
0	Bénéfice avant impôt						
					/		





### I. Présentation de « ANAC-SPIC. » :

Sur le plan juridique, l'Agence Nationale de l'Aviation Civile est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, désigné en abrégé « ANAC ». L'ANAC a été créé en 2004 par le décret n° 2004-079 du 11 Août 2004, ce décret a été abrogé par la loi n° 2011 020 du 27 février 2011 et son décret d'application n° 2011-092 du 31 mars 2011.

Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère de l'équipement et des transports et la tutelle financière du Ministère des Finances.

Le Fonds de dotation est fixé à MRU 12.200.000 et qui est détenu par l'Etat mauritanien. L'ANAC a pour mission de participer à la conception de la politique de l'Etat en matière d'aviation civile et de la mettre en œuvre, d'élaborer la législation et la réglementation de l'aviation civile, d'assurer des tâches de gestion ainsi que la supervision des activités de l'aviation civile, notamment du point de vue de la sécurité et de la sureté (art. 1 du décret n° 2011-092 du 31 mars 2011).

Sur le plan fiscal l'ANAC est régi par les dispositions du droit commun.

## II. Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2021 n'a été marqué par aucun fait significatif dont la divulgation est de nature à fournir une meilleure compréhension de l'évolution de la situation financière et des performances de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile, en dehors de la pandémie de la Covid 19 qui a affecté le secteur des transports aériens du monde entier.

# III. Principes, Règles et Méthodes Comptables

La comptabilité générale de l'ANAC est informatisée, le traitement informatique permet la saisie des écritures comptables et l'édition des balances, journaux et grands livres.

Les présents états financiers sont établis en conformité avec la réglementation comptable en vigueur telle que prescrite, notamment, par l'ordonnance 82-180 du 24 décembre 1982, telle que modifiée par la loi 009-99 du 20 janvier 1999 et le décret d'application n°83-025 du 17 Janvier 1983, relatif au plan comptable mauritanien.

Nous allons exposer dans ce qui suit les principes et règles que nous jugeons les plus significatifs et les plus pertinents.

Page 16/17

### III.1 Unité monétaire :

Les états financiers sont établis en ouguiyas mauritaniennes (MRU).

## III.2 Immobilisations et Amortissements :

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par l'ANAC figurent aux actifs immobilisés pour leurs coûts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

### III.3 Politique des créances :

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation est effectuée par la direction financière sur la base d'un état détaillé des créances douteuses. La nécessité ou non de constituer des provisions est du ressort de la direction générale.

## III.4 Comptabilisation des revenus :

Les revenus sont comptabilisés lors de réalisation de la prestation au profit du client.

### III.5 Impôt sur les bénéfices :

L'Etablissement est soumis à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun.

1

Page 17/17

# RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

Ministère de l'Équipement et des Transports

Agence Nationale de l'Aviation Civile
(ANAC)

## NOTE SUR L'EXECUTION BUDGETAIRE

AU 31/07/2022





### NOTE SUR L'EXECUTION BUDGETAIRE

Le Budget révisé 2022 de l'ANAC approuvé par le Conseil d'Administration s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme ainsi de **162 199 303 MRU** (Cent soixante-deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent trois Ouguiyas).

L'exécution de ce Budget au 31 juillet 2022 se présente comme suit :

### A) Au niveau des recettes

Prévues pour un montant global de **162 199 303,00MRU**, les recettes du budget ont été comptabilisées (facturées) à la date du 31/07/2022 pour un montant de **90 248 227** MRU, soit un niveau de réalisation de **56**% qui est inférieur au taux d'exécution prévisionnelle de 7 mois soit 58%. Ce niveau d'exécution reste légèrement en deçà de la prévision à cause essentiellement du faible niveau de paiement de la subvention de l'état inscrite sur le budget du Ministère de l'Equipement et des Transports (paiement de **17**% du montant total de la subvention).

Il faut noter que le taux de réalisation des recettes aéronautiques et extra-aéronautiques reste globalement bon ce qui montre une bonne reprise du trafic au cours de cette année atteignant le niveau de 2019 qui reste l'année de référence.

Le tableau ci-après résume le niveau de réalisation des recettes à la date du 31 juillet 2021 :

Nature	Numéro compte	Montants Prévisionnels annuels	Montants (MRU)	Taux exécution
Recettes aéronautiques et extra-aéronautiques	701001-777000- 701700-701745- 701770-701780- 701783	114 138 803	79 484 969	70%
Subventions Asecna	745000	2 500 000	2 983 008	119%
Subventions Etat	760000	45 560 500	7 780 250	17%
Total		162 199 303	90 248 227	56%

# B) Au niveau des dépenses

Prévues pour un montant global de **162 199 303,00 MRU**, les dépenses totales ont été engagées globalement pour un montant de **67 348 575,00 MRU**, soit un taux d'exécution de **42**% qui est inférieur au taux d'exécution prévisionnelle de 7 mois soit 58 % et qui reste aussi en dessous des réalisations des recettes qui ont atteint 56%.

Le tableau ci-après résume le niveau d'exécution des dépenses totales à la date du 31 juillet 2021 :

Nature	Budget révisé 2022	Exécution au 31/07/2022	Taux exécution
Total Investissement	27 100 000	969 000	4%
Total Budget			
Fonctionnement	135 099 303	66 379 575	49%
Total Général du Budget	162 199 303	67 348 575	42%

Ces dépenses sont réparties comme suit :

### 1- Dépenses de fonctionnement

Prévues pour un montant global de 135 099 303,00 MRU, les dépenses de fonctionnement ont été engagées globalement pour un montant de 66 379 575,00 MRU, soit un taux d'exécution de 49%. L'exécution des dépenses de fonctionnement selon leur nature se présente comme suit :

Nature	Numéro compte	Montants Prévisionnel s annuels	Montants (MRU)	Taux exécut ion
60	Achat	4 680 000	2 074 755	44%
62	Charges externes liées à l'investissement	19 266 620	5 719 405	30%
63	Charges externes liées à l'activité	30 141 900	13 742 314	46 %
64	Charges et pertes	1 100 283	251000	23%
65	Charges du personnel	79 810 500	44 592 101	56%
Total		135 099 303	66 379 575	49%

## 2- dépenses d'investissement

Prévues pour un montant global de **27 100 000 MRU**, seulement **969 000** MRU ont été engagé soit 4%. Ce niveau faible d'exécution s'explique par du fait que la consommation sur ce poste budgétaire ne se fait pas de manière continue comme pour le fonctionnement. Le volet acquisition de véhicules n'est pas encore engagé par contre celui des équipements de sureté a été lancé auprès de la tutelle technique. Le taux d'exécution des investissements pourra connaitre un niveau considérable avec l'acquisition des véhicules et des équipements de sureté et ce dans le dernier trimestre de l'année.



